



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

La Communauté de Communes  
du Grand Parc

02 FEV. 2007

ARRIVÉE

**DECISION**

N°2007-01-03

Nos réf. SMP/ENV/CBE

Renouvellement du contrat de location avec la SNCF/dépôt des Matelots pour l'année 2007.

**Le Président,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération en date du 27 juin 2006 donnant délégation au président " de décider la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans " ;

**Considérant** que le contrat de location de l'entrepôt de 500 m<sup>2</sup> loué à la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF), gare des Matelots pour stocker les pièces détachées nécessaires à la maintenance des bacs est arrivé à terme,

### Décide

**Art. 1** - de renouveler le contrat de location passé avec la Société Nationale des Chemins de Fer dont le siège social est à Paris (14<sup>ème</sup>) 34 rue du commandant Mouchotte, le 17 novembre 2003, modifié par l'avenant n° 1, pour une superficie totale de 500 m<sup>2</sup> de halle.

**Art. 2** - Le montant de la location s'élève à 18 778 € HT, charges, impôts et frais divers compris pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2006 au 30 novembre 2007.

**Art. 3** - Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 4** - Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **30 JAN. 2007**

Le Président,

**Etienne PINTÉ**  
Président du Grand Parc

PREF 76  
310107